



18 Juil 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Modification à la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile.

L'avant-projet de loi vise à transposer en droit belge la directive (UE) 2024/1346 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant une protection internationale, qui fait partie intégrante du Pacte européen sur l'asile et la migration.

Il a été approuvé en première lecture par [le Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#). Suite à la première lecture, une modification a été apportée afin de rectifier la loi accueil concernant l'aide matérielle, conformément à l'accord de gouvernement.

En effet, dans la loi sur l'accueil, il est prévu que Fedasil peut limiter l'accueil pour les demandeurs ultérieurs. Toutefois, si le CGRA prend une décision positive de recevabilité, Fedasil est tenu d'accueillir cette personne. Cette obligation ne découle cependant pas de la directive 2024/1346. Cette obligation est dès lors supprimée.

Comme cette partie constitue un ajout intervenu après l'avis du Conseil d'État, l'avant-projet est à nouveau transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

